

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le

21 MARS 1988

N° 0838

/15.00.01

FERWAFA

reçu le

22 MARS 1988

n°

262/88

A traiter par

Objet : Demande de libération
d'un arbitre.

Monsieur le Ministre de la Fonction
Publique et de la Formation
Professionnelle
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de
bien vouloir libérer, pour la période du 29 mars au 9 avril 1988,
Monsieur GATERA Jonathan arbitre international de football qui
vient d'être appelé à diriger une rencontre entre la République
du Gabon et la République Populaire du Congo dans le cadre des
16èmes de finale de la XIVE Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma franche collaboration.

C.P.I. à :

✓ - Monsieur le Président de la
FERWAFA

K I G A L I

- Monsieur GATERA Jonathan

C/o MINIFOP

K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.-

